

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 18.12.03 Convocation du 12.12.2003

Compte rendu affiché le 19 décembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/CC

**Objet : VIREMENT de CREDITS**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER,  
MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, M. FORGET, Mlle MILLET,  
M. BELLOT,

M. AUROY par M. RODRIGUEZ - Mme WYMAN par Mme BOUHEY -  
Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILLI par Mme GUERIN - M. CHRETIN  
par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par  
Mlle MILLET.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	26

**Absents représentés :**

**Absents excusés** MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur l'Adjoint délégué aux finances explique que quelques articles, insuffisamment dotés par manque de connaissance au moment de l'établissement du budget communal, doivent être augmentés.

Il en donne le détail :

- 1) Le Compte 16 - Remboursement de capital : certains emprunts étant en durée ajustable, l'annuité ne change pas, mais le capital varie en fonction du taux d'intérêt. Plus les intérêts sont bas, plus on rembourse du capital sur une moindre durée.
- 2) Pour le Service Animations - Prélèvement sur les acquisitions de matériel pour virement sur le 205 : Acquisition de logiciel.
- 3) Pour les opérations d'ordre : Au Budget Primitif, l'amortissement d'un matériel n'avait pas été pris en compte - Régularisation par augmentation du 68111 en dépenses fonctionnement et augmentation du 28188 en recettes d'investissement.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,

- Adopte les virements de crédits définis ci-dessous

<b>DECISION MODIFICATIVE 2003-N° 3</b>					
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>020</b>	Dépenses Imprévues	-304			
<b>1641-01</b>	Capital	304			
<b>2183.422</b>	G.90-Acq.matériel	-1 500	<b>28188.01</b>	Amort.autres matériels	378
<b>205.422</b>	G.90-Acq.logiciel	1 500	<b>021</b>	Vir.de la section Fonctionnement	-378
		<b>0</b>			<b>0</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>6811.01</b>	Amortiss.	378			
<b>023</b>	Vir.à section Investissement	- 378			
<b>6558.212</b>	Contrib.Oblig (ND Bellegarde)	6 000			
<b>65736.520</b>	Subv.CCAS	35 000			
<b>022</b>	Dépenses imprévues	-41 000			
		<b>0</b>			<b>0</b>

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 janvier 2004  
- de la publication 8 janvier 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, 7 janvier 2004